

# Louer les services d'un tueur à gages sur Internet

Un journaliste canadien a eu la surprise de découvrir sur un site Web d'annonces classées l'offre d'un tueur à gages. L'homme, âgé de 22 ans, a proposé ses services contre une somme de 5.000 dollars canadiens.

Le tueur, dont on ignore encore si c'est réellement son activité ou s'il s'agit d'un trouble psychologique, a été arrêté par des policiers qui ont pu remonter sa trace à partir des coordonnées laissées sur le site. En la matière, le numéro de téléphone de ses parents ! En perquisitionnant chez ces derniers, les policiers ont pu saisir l'ordinateur à partir duquel a été publiée l'annonce, ainsi que quelques informations aptes à troubler la Justice, en particulier une liste de juges de la Cour du Québec. Cibles ou clients ? L'avocat du tueur a demandé une évaluation psychologique de son client, déjà poursuivi par la justice dans une affaire où il aurait blessé un bébé. En revanche, l'annonce figure toujours sur le site Canada-annonces.com, est resté donc accessible aux internautes. La loi canadienne sur les technologies de l'information ne rend pas les prestataires de services responsables des activités qui peuvent être accomplies à partir de ce qu'ils publient. La responsabilité de celui qui supporte l'annonce n'est donc pas engagée. On peut cependant s'interroger sur une telle attitude ? En tout cas, le prévenu a été accusé d'avoir conseillé une infraction, de tentative de complicité et de voie de fait. En attendant les conclusions de l'expertise psychiatrique...